

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2018

---

PLFSS POUR 2019 - (N° 1408)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS122

présenté par  
M. Véran, rapporteur général

-----

### ARTICLE 8

Supprimer les alinéas 52 à 100.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rétablissement du texte de l'Assemblée nationale s'agissant de l'exonération spécifique aux employeurs ultramarins (suppression des dispositions maintenant le droit existant pour la Guyane et Saint-Barthélemy)